



# DÉCLARATION LIMINAIRE

## COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTERIEL

26 mars 2026

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

Nous ouvrons une nouvelle fois ce comité social d'administration ministériel dans un contexte marqué par l'accélération des tensions internationales. Le ministère et le secteur de l'armement sont au cœur cette accélération et de ses conséquences, qui se superposent aux impacts des transformations technologiques - principalement numérique - et des difficultés touchant les ressources de l'État. Ces paramètres entraînent naturellement des nécessités de transformations des métiers et des organisations au sein du ministère. Il n'est pas question pour la **CFDT**, nous le répétons sans langue de bois aujourd'hui, de s'opposer par principe à ces évolutions. Nous demandons simplement qu'elles se décident en concertation, avec l'avis des femmes et des hommes directement concernés et en assurant à celles et ceux qui sont touchés par les changements et qui le souhaitent, un accompagnement digne de leur engagement, pour que personne ne soit laissé sur le bord du chemin.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit un coup de pouce, ou une surmarche, de 3,5 Md€ supplémentaire, soit une hausse historique de 6,7 milliards d'euros par rapport à 2025, portant les crédits du ministère à 68,4 milliards.

La **CFDT** le dit clairement : oui, le pays doit être protégé, et oui pour cela les investissements dans la capacité opérationnelle sont nécessaires.

Mais nous nous permettons d'insister : la force militaire ne va pas s'acquérir au dépend des autres politiques publiques et sociales de notre pays.

Une nation ne peut prétendre à la puissance militaire si elle n'est pas, d'abord, solide socialement. L'histoire le démontre avec une constance implacable : lorsqu'un État néglige sa cohésion sociale, sa puissance militaire devient une façade fragile. Inversement, quand un pays investit dans son tissu social, dans ses travailleurs, dans ses services publics, sa force armée repose sur un socle durable.

Nous sortons là du périmètre ministériel et je sais que vous n'aimez pas tellement cela. Cela fait pourtant la cohérence de notre organisation que de défendre un



# DÉCLARATION LIMINAIRE

modèle global de société, juste, solidaire et démocratique. Notre engagement au sein de la défense est bien sûr tout à fait compatible avec notre attente d'une société idéale, où règnerait la paix et la joie de vivre. Nous percevons totalement le risque d'atteinte mortelle à notre mode de vie démocratique que représenterait d'un côté (à l'Est) une victoire de la Russie en Ukraine et de l'autre (à l'Ouest) une autre forme de victoire que serait celle de l'influence du courant illibéral-nationaliste sur les choix électoraux de nos citoyens et de nos citoyennes, ce sont aujourd'hui les combats les plus urgents. Il y en a d'autres bien entendu, plus économiques pour lesquels l'adversaire est au Sud-Est.

Il nous semble, à la **CFDT**, que les clefs de notre victoire contre les deux menaces urgentes précédemment citées sont à chercher dans la démonstration d'un rapport de force militaire à notre avantage, autrement dit l'augmentation de nos capacités opérationnelles, d'un côté et dans l'atteinte de l'autonomie stratégique et industrielle de l'autre côté, qui garantirait l'indépendance de notre force vis-à-vis des États-Unis principalement. Et là, nous sommes tout à fait sur le terrain des prérogatives du ministère des armées.

Augmenter nos capacités opérationnelles c'est le sens de notre travail (je veux dire c'est le sens du travail d'un acteur de la communauté de défense), que nous soyons civils au ministère ou salariés dans une entreprise du secteur de la défense. Plus personne, je l'espère, ne remet en question aujourd'hui le fait que comprendre et adhérer au sens de son travail rend le travailleur et la travailleuse, et donc l'institution, plus performante. La **CFDT**, en tant qu'organisation syndicale représentative du personnel civil au ministère des armées, lutte donc au quotidien pour que le personnel civil engagé dans le renforcement militaire de la nation se sente à part entière composante de la communauté de défense. Cela passe par la reconnaissance et la valorisation de son engagement, par le respect de son expertise et de son avis sur toutes les questions qui concernent le travail, par son accompagnement, au même titre que le reste de la communauté de défense et proportionnellement à son engagement réel, dans toutes les démarches connexes et nécessaires à son activité professionnelle (famille, logement, loisirs, soins, protection sociale complémentaire, etc.).

Militer pour une autonomie stratégique et industrielle, dont nous plaçons le bon niveau à celui de l'Europe, c'est garantir notre véritable indépendance, je l'ai dit, mais c'est aussi garantir la pérennité de l'activité industrielle de défense en Europe et donc l'emploi correspondant. La fragmentation de l'activité et le recours aux approvisionnement extra-européens (USA et Corée du Sud principalement) nous mènent droit dans le mur. Nous pensons que l'augmentation des besoins et des ressources consacrées à la production d'équipements militaires en Europe, vont certes modifier considérablement le paysage industriel, mais devraient aussi

maintenir, voire faire progresser l'emploi et les conditions de travail dans le secteur. Il faut pour cela trouver la martingale pour concilier la logique des affaires et celle de l'intérêt de la population de l'Union Européenne. Nous considérons donc qu'il nous revient aussi, en tant qu'organisation de défense des travailleurs et des travailleuses, de militer pour cette autonomie stratégique et industrielle et d'agir pour que les États-membres s'engagent tous dans cette direction, ce qui signifiera peut-être pour certains de renoncer à quelques prérogatives.

En interne au ministère les restructurations et réorganisations se succèdent à un rythme qui effréné.

La DIRISI, sans attendre la finalisation de sa première mue, est devenue CND, et devra intégrer l'AMIAD.

En ce moment même, la DTIE dont l'encre sur les étiquettes des nouveaux services n'est pas encore sèche, va fusionner avec la DCSID. Le SID, lui-même, n'a pas fini sa propre transformation, les nouveaux outils et nouvelles méthodes de travail ne sont pas encore achevés qu'il doit en parallèle empiler de nouveaux défis : budgétaires, ou de projet avec le soutien du futur service volontaire.

Malgré sa position résolument pragmatique, résolument non idéologique, quand il s'agit de prendre en compte en s'adaptant les transformations radicales qui bouleversent nos sociétés – géopolitique, numérique, démographique, écologiques – la **CFDT** ne peut s'empêcher de s'interroger.

Les transformations doivent permettre aux organismes de s'adapter aux changements, de répondre aux nouvelles demandes et surtout de donner aux travailleurs et travailleuses les moyens de comprendre, d'adhérer et de réussir leur mission dans un univers qui bouge.

Pourtant il ne faut pas confondre adaptation et bougeotte ! et c'est malheureusement une impression de bougeotte qu'on finit tous par ressentir, impression d'être les pions d'un effet de mode, d'être la plume soufflée par le vent des « grandes orgues de la désorg ! ».

Aurons-nous un jour un bilan objectif des transformations subies ?

Faire accepter les décisions de réorganisation passe par l'argumentation objective, la démonstration de l'efficacité et de la nécessité, l'association à la réflexion des travailleurs et des travailleuses et, au bout du bout, l'accompagnement pertinent des personnes concernées.

Les transformations, c'est comme la transition écologique : elles doivent être justes.

## DÉCLARATION LIMINAIRE

Sans transition, nous constatons ici et là que les travaux pour l'attribution du CIA sont bien avancés chez certains employeurs, alors que la campagne d'évaluation professionnelle n'est pas encore terminée et que la note relative à la mise en œuvre de la campagne de versement du CIA pour l'année 2026 n'est, à notre connaissance, pas encore sortie. Ou peut-être n'en avons-nous pas été destinataire, cela se fait de plus en plus de nous laisser de côté dans la publication de l'information.

De la même manière : après bien des atermoiements, le budget de l'État pour 2026 a finalement été établi. Les annonces concernant l'augmentation de la part consacrée à la défense ont été nombreuses, et pourtant, à ce jour, aucune information n'a été faite aux représentants du personnel sur les mesures catégorielles pour le personnel civil.

L'habitude qu'avaient d'anciens ministres de la défense, de nous présenter, tous les ans, en fin d'année, une décision ministérielle traçant les grandes lignes de la politique de défense pour l'année à venir et surtout les perspectives des principales mesures de restructuration (cela s'appelait comme cela à l'époque). Cette habitude est perdue depuis M. Lecornu. Il s'agirait d'éviter que le peu d'entrain pour le dialogue social initié par celui qui est aujourd'hui premier ministre, n'entraîne pas petit à petit dans les oubliettes tous les rendez-vous que nous avons pour débattre des mesures qui concernent le personnel civil.

Une nouvelle alerte au sujet des entretiens d'évaluation professionnelle. Ils se concluent par des CREP, documents essentiels pour l'avancement et l'évolution professionnel des agents mais également pour l'attribution du CIA.

Vous nous avez entendu au sujet de la nécessité de professionnaliser les supérieurs hiérarchiques, et vous avez su mettre en place de nombreux moyens de formation accessibles au plus grand nombre.

Les outils sont là, obligatoires certes, mais absolument pas effectifs

Beaucoup de N+1 et N+2 n'ont voulu, ou n'ont pu, suivre ces formations. Conséquences directes les remontées de terrain sont à nouveau très nombreuses pour témoigner d'entretiens difficiles et de CREP mal rédigés. Que faire ? en aucun cas renoncer à sensibiliser les acteurs concernés sur l'importance de cet acte de management qu'est l'évaluation juste des collaborateurs. C'est principalement le travail de la DRH que de trouver des solutions.

La **CFDT** rappelle qu'elle attend toujours la publication du décret modifiant le décret n° 2006-418 du 7 avril 2006 modifié relatif à l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipée d'activité à certains fonctionnaires et agents non titulaires relevant du ministère de la défense. Ce décret, qui concerne également certains



## DÉCLARATION LIMINAIRE

fonctionnaires et agents non titulaires relevant du ministère chargé de la mer, est fortement attendu par les personnes concernées. Elles ne doivent pas être lésées par un retard de publication. La **CFDT** reste attentive à ce que les textes précisant les modalités d'application ne tardent pas non plus et que les modalités de calcul de cette indemnité ne soient pas au ras des pâquerettes !

Enfin, la **CFDT** profite de cette instance pour alerter sur la situation critique à la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ). Une réforme d'ampleur est en cours, menée rênes courtes par son directeur central. Après une transformation de l'échelon central, s'annonce une redistribution territoriale dont les ampleurs restent à mesurer, sachant que la notion d'isopérimètre en termes d'effectifs est à craindre. Mais au-delà, c'est la mise en place de la nouvelle formule de la Journée défense citoyenneté (JDC) qui inquiète les agents. Un flou préoccupant règne :

- Les fiches de postes n'ont pas été modifiées pour prendre en compte les nouvelles tâches et contraintes de la JDC ;
- Le directeur central veut faire évoluer l'accord négocié relatif à l'aménagement, à la réduction et à l'organisation du temps de travail du service en date du 23 mai 2017. Les échos qui nous parviennent laissent craindre un moins-disant social qui, s'il s'avérait, porterait un coup nuisible à l'engagement des agents dans une mission qui leur tient à cœur ;
- Par ailleurs, le directeur central a fait miroiter aux agents la promesse d'obtenir une prime « JDC » dont on ne sait même pas si elle a été budgétée pour 2026, ni même réellement demandée ...

Rajoutons à cela l'obligation d'assurer la promotion du Service national volontaire (SNV) qui rajoute une charge importante sur les agents. De plus, l'instauration de permanences téléphoniques, sans aucun dialogue social préalable et avec un préavis de moins de 72 heures, est venue bouleverser les régimes horaires des agents concernés. En ces temps où la mission du SNJ est vitale pour nos armées et notre défense nationale, cette situation est pour le moins préoccupante.

Merci pour votre attention.

Paris, le 26 mars 2026 